

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 5 juin 2023, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochelle
Siège #6 - Étienne Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, Directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-06-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er mai 2023
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 30 mai 2023
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Rapport budgétaire
 - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.2.1 - Modification à la résolution 16-05-23
 - 5.2.2 - Inscription au congrès de la FQM
 - 5.2.3 - Indemnité
 - 5.3 - Discussion fiscaliste de Raymond Chabot Grand Thornton
 - 5.4 - Embauche d'une aide monitrice
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Location du tracteur de Marc-André Lapointe
 - 6.2 - Entretien des fossés
 - 6.3 - Bordure de rue
 - 6.4 - Ministère des Transports
 - 6.5 - Autorisation pour ponceau - lot 6 497 606
 - 6.6 - Autorisation pour ponceau - lot 5 067 575
- 7 - GARAGE MUNICIPAL
 - 7.1 - Assurances
- 8 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
 - 8.1 - Égouts: Entretien des stations de pompage
- 9 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL
 - 9.1 - Démolition de l'ancienne beurrerie
 - 9.2 - Plans et devis
- 10 - LES SENTIERS DES ETCHEMINS
- 11 - COMITÉ ET LOISIRS
 - 11.1 - EMBELLISSEMENT : Lilas japonais endommagés
 - 11.2 - EMBELLISSEMENT: Livraison des fleurs en juin
 - 11.3 - LOISIRS: Country Aunts
 - 11.4 - Modules d'hébertisme
- 12 - MADA
 - 12.1 - Formation sur le déplacement des aînés
 - 12.2 - Demande MADA
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Desserte ambulancière
 - 13.2 - Invitation AGA de la SADC à l'Éco-Parc 20 juin à 17h
 - 13.3 - Lettre de remerciement des Fermières
 - 13.4 - Lettre de remerciement FADOQ

- 13.5 - Invitation à l'AGA du CJE
- 13.6 - Invitation AGA Nouvel-Essor 21 juin à 13h30
- 13.7 - Invitation AGA Tourisme Chaudière-Appalaches 6 juin 13h30 au Woodooliparc
- 13.8 - CISSS projet famille d'accueil
- 13.9 - Demande de prêt de salle et cuisinette
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-06-23

3.1 - Séance ordinaire du 1er mai 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-06-23

3.2 - Séance extraordinaire du 30 mai 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

04-06-23

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE les comptes à payer d'un montant de 582 828,82\$ pour le mois de mai 2023 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

QU'en plus dudit montant, la facture d'Élite Construction au montant de 229 154,15\$ tenant compte de la retenue et des taxes, pour les travaux effectués en mai 2023, soit acceptée, mais payée uniquement après approbation de l'architecte et lorsque les sommes à venir du financement municipal avec la Banque Nationale seront décaissées.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal, à l'exception de la facture d'Élite Construction pour les travaux effectués en avril 2023 pour la construction du garage municipal, qui est acquittée à même une épargne à terme de 150 000\$ et la marge de crédit de la Municipalité.

Stéphanie Lamontagne
Directrice générale

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de mai est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

05-06-23

5.2.1 - Modification à la résolution 16-05-23

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité,

DE MODIFIER la résolution 16-05-23 pour remplacer le paragraphe DE PRÉSENTER un projet d'aide monitrice au terrain de jeux pour l'été 2023 au programme Jeunes au travail de Desjardins par le paragraphe suivant: "DE PRÉSENTER un projet d'aide jardinier et à l'entretien pour l'été 2023 au programme Jeunes au travail de Desjardins"

ADOPTÉE

06-06-23

5.2.2 - Inscription au congrès de la FQM

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
et résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER l'inscription de M. Daniel Thibault, maire, au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra au centre des congrès de Québec en septembre prochain;

D'ACQUITTER ou lui rembourser, sur présentation des pièces justificatives, les frais d'inscription audit congrès, de même que ses frais de déplacement et de subsistance (hébergement et repas, le cas échéant).

ADOPTÉE

07-06-23

5.2.3 - Indemnité

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité;

DE PAYER à la Directrice générale sortante une indemnité de départ équivalente à 1 mois de salaire.

ADOPTÉE

08-06-23

5.3 - Discussion fiscaliste de Raymond Chabot Grand Thornton

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité,

DE MANDATER M. Frédéric Gagné, fiscaliste spécialisé dans les taxes, pour une

séance d'information d'une heure, relativement aux stratégies pour maximiser les remboursements de taxes sur les projets de la Municipalité, ainsi que de l'avantage de se désinscrire des taxes ou pas.

ADOPTÉE

09-06-23

5.4 - Embauche d'une aide monitrice

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Léanne Goupil à titre d'assistante monitrice au camp de jour, à raison de 4 jours par semaine.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

10-06-23

6.1 - Location du tracteur de Marc-André Lapointe

Il est proposé par Gino Tanguay

Et résolu à l'unanimité,

D'UTILISER le tracteur de Marc-André Lapointe en cas de besoin, moyennant le paiement du carburant utilisé et de l'assurance s'y rapportant.

ADOPTÉE

11-06-23

6.2 - Entretien des fossés

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry

et résolu à l'unanimité,

QUE le contremaître aux travaux publics ou son adjoint effectue lui-même les travaux de désherbage des rangs avec l'équipement de la municipalité.

QUE le contrat de débroussaillage et déchetage des branches et arbres plus gros soit confié à l'entreprise SD MÉNARD INC..

ADOPTÉE

12-06-23

6.3 - Bordure de rue

La conseillère Anne-Marie Beaudry se retire de la discussion pour cause de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité,

DE CONFIER les travaux de réparation de la bordure de rue face au 196, rue Principale, à l'entreprise qui sera chargée de faire le pavage de la rue Principale à cet endroit, pour une réparation faite en asphalte, qui est moins coûteuse que le béton.

ADOPTÉE

13-06-23

6.4 - Ministère des Transports

Il est proposé par Gino Tanguay
Et résolu à l'unanimité,

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec d'installer la signalisation

adéquate indiquant la présence de chevreuils sur la route 281, entre les numéros 431 et 461 route 281, de même que la présence d'originaux à proximité du rang Saint-Armand.

ADOPTÉE

14-06-23

6.5 - Autorisation pour ponceau - lot 6 497 606

ATTENDU que notre contremaître aux travaux publics s'est rendu sur le lot 6 497 606 et a constaté le manque d'espace pour installer un ponceau de 18 pouces;

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le propriétaire du lot 6 497 606 à installer un ponceau de 15 pouces pour cette propriété.

ADOPTÉE

15-06-23

6.6 - Autorisation pour ponceau - lot 5 067 575

ATTENDU que notre contremaître aux travaux publics s'est rendu sur le lot 5 067 575 et a constaté le manque d'espace pour installer un ponceau de 18 pouces;

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER le propriétaire du lot 5 067 575 à installer un ponceau de 8 pouces pour cette propriété.

ADOPTÉE

7 - GARAGE MUNICIPAL

16-06-23

7.1 - Assurances

ATTENDU QUE le garage municipal en construction était couvert par l'assurance chantier de l'entrepreneur pendant la durée des travaux;

ATTENDU QUE cette assurance ne couvre pas toutes les pertes, notamment celles qui découleraient d'un sous-traitant engagé directement par la Municipalité, un de ses employés ou pour causes naturelles;

ATTENDU QU'il est du devoir de la municipalité de protéger cet investissement tant pour elle-même que pour le bien de son créancier.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Samuel Larochelle
Et résolu à l'unanimité,

DE SOUSCRIRE auprès de l'assureur de la Municipalité une assurance couvrant le nouveau garage municipal, pour un montant couvrant au minimum les frais de reconstruction ainsi que la responsabilité civile.

ADOPTÉE

8 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

17-06-23

8.1 - Égouts: Entretien des stations de pompage

ATTENDU QUE le contrat d'entretien avec Xylem pour la station de pompage est terminé.

ATTENDU QUE lors de sa visite le 11 mai 2023, Éric Alain de Xylem a mentionné que les madriers de support supportant la pompe (barres guides de 20 pieds) sont pourris et doivent être remplacés et que notre contremaître aux travaux publics a dit être déjà au courant du problème.

ATTENDU QUE l'entreprise Xylem a fourni à la municipalité une soumission pour un contrat d'entretien de 3 ans, laquelle porte sur 1 station de pompage seulement alors que la municipalité en a maintenant 2. Celle-ci s'établit comme suit:

- Taux fixe pour l'inspection du poste de pompage à 2 techniciens à raison d'une visite d'entretien annuel, pour 3 ans:
 - 1420\$ + tx pour 2023
 - 1520\$ + tx pour 2024
 - 1520\$ + tx pour 2025

ATTENDU QUE la Loi oblige maintenant à avoir sur place 2 techniciens qualifiés pour faire l'inspection et l'entretien.

ATTENDU QUE la soumission de Xylem a été faite pour 2 techniciens

ATTENDU QUE notre contremaître en travaux publics a suivi les formations et possède l'équipement nécessaire pour assister le technicien de Xylem, une demande leur a été faite pour obtenir une 2e soumission, avec 1 seul technicien compétent fourni par eux et d'ajouter la 2e station de pompage.

ATTENDU QU'afin d'avoir un comparable, la Directrice générale a cherché une 2e entreprise effectuant l'entretien des stations de pompage, mais aucune autre qui desservirait notre secteur n'a été trouvée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité,

D'ACCEPTER la soumission faite par Xylem pour le contrat d'entretien des 2 stations de pompage pour 3 ans, en spécifiant toutefois que nous avons un technicien qualifié.

DE MANDATER le contremaître aux travaux publics pour qu'il procède au remplacement des madriers pourris.

ADOPTÉE

9 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

18-06-23

9.1 - Démolition de l'ancienne beurrerie

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la démolition de l'ancienne beurrerie située sur le lot 5 067 476;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2021, les municipalités doivent aviser le MCC de leur intention d'autoriser la démolition d'un immeuble construit avant 1940, et ce, au moins 90 jours avant la délivrance de l'autorisation (PL 69, art. 138).

ATTENDU QUE depuis le 9 décembre 2021, le ministre peut abréger le délai de 90 jours au moyen d'un avis transmis à la municipalité (PL 103 « Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif »).

ATTENDU que la demande a été expédiée au ministère de la Culture et des Communications le 7 avril 2023.

ATTENDU QU'une demande a été faite au Ministre de la Culture et des Communications afin qu'il abrège le délai et que la Municipalité a reçu une réponse favorable le 16 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité,

D'EFFECTUER la demande de permis de démolition auprès de la MRC des Etchemins.

D'OBTENIR des soumissions pour octroyer le contrat de démolition du bâtiment et la disposition des résidus afin que le conseil puisse statuer lors d'une prochaine rencontre.

ADOPTÉE

19-06-23

9.2 - Plans et devis

Il est proposé par Gino Tanguay,
et résolu à l'unanimité,

D'ACCEPTER la soumission faite par WSP pour la réalisation des plans et devis nécessaires au démarrage du projet de développement résidentiel, au coût de 28 750,00\$ + taxes, puisqu'aucune autre soumission n'a été reçue.

ADOPTÉE

20-06-23

10 - LES SENTIERS DES ETCHEMINS

Il est proposé par Étienne Ménard
et résolu à l'unanimité,

DE MANDATER un arpenteur-géomètre de la firme ECCE TERRA pour procéder au lotissement du lot 5 067 198 afin de renuméroter la portion de terrain que la municipalité souhaite conserver pour le projet de halte départ et stationnement pour Les Sentiers des Etchemins et la portion de terrain à revendre.

DE CONSENTIR à ce que l'organisme Les Sentiers des Etchemins installe une pancarte indiquant la direction du stationnement et départ de leurs sentiers sur le lot 6 256 035 appartement à la Municipalité, soit près de l'étang, à la condition de respecter la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

11 - COMITÉ ET LOISIRS

21-06-23

11.1 - EMBELLISSEMENT : Lilas japonais endommagés

La conseillère Anne-Marie Beaudry s'abstient pour cause de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'ACHETER un lilas japonais Ivory Silk pour remplacer celui se trouvant dans la plate-bande à l'ouest du bureau municipal, lequel a été très endommagé par l'hiver.

ADOPTÉE

22-06-23

11.2 - EMBELLISSEMENT: Livraison des fleurs en juin

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'OFFRIR aux bénévoles qui auront procédé à la livraison des fleurs aux citoyens, le repas du midi qui sera préparé par Daniel Chabot s'il accepte et sinon d'aller chercher de la pizza et d'acheter des breuvages non alcoolisés.

ADOPTÉE

23-06-23

11.3 - LOISIRS: Country Aunts

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité,

DE FÉLICITER les organisatrices du Festival Country Aunts pour le franc succès de

leur activité;

DE FAIRE aux organisatrices les observations et recommandations suivantes pour la prochaine édition:

- s'engager à n'obstruer en aucun temps l'accès au Manoir des Sages, notamment pour le service ambulancier;
- prévoir des bénévoles ou autres personnes qui s'occuperaient de déplacer au besoin les barrières bloquant l'accès à la rue de la Caisse et via le stationnement de l'église;
- mieux gérer la vente d'alcool aux mineurs.

ADOPTÉE

24-06-23

11.4 - Modules d'hébertisme

Il est proposé par Samuel Larochelle,
et résolu à l'unanimité,

DE MANDATER Mathieu Loiseau pour effectuer les travaux de mise à jour des modules d'hébertismes, pour un coût ne devant pas dépasser 6500\$.

ADOPTÉE

12 - MADA

25-06-23

12.1 - Formation sur le déplacement des aînés

La conseillère Anne-Marie Beaudry s'abstient pour cause de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Étienne Ménard

et résolu à l'unanimité,

D'INSCRIRE la conseillère Anne-Marie Beaudry à la Formation régionale sur les principes, stratégies et outils pour des espaces publics favorable aux déplacements des personnes âgées et de payer les frais d'inscription au coût de 50\$ de même que ses frais et dépenses, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

26-06-23

12.2 - Demande MADA

Demande à la MADA : Pour projet réfection des trottoirs (100 m de trottoirs) et 2 traverses piétonnières identifiées ainsi que l'installation de 2 balançoires au Jardin entre ciel et terre

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

et résolu à l'unanimité,

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière au PRIMA pour un projet de réfection de 100 mètres de trottoirs et l'identification de 2 traverses piétonnières, de même que pour l'achat et l'installation de 2 balançoires au Jardin entre ciel et terre.

DE S'ENGAGER à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la Municipalité et indiquées au guide du programme.

D'ASSUMER les coûts au-delà de l'aide financière que la Municipalité pourrait recevoir du PRIMA, incluant tout dépassement de coûts n'excédant pas 15%.

D'ASSUMER tous les coûts associés au projet de la Municipalité et qui sont non admissibles au programme si elle obtient l'aide financière demandée.

QUE tout dépassement de coût de plus de 1500\$ soit approuvé au moyen d'une résolution ultérieure adoptée par le conseil.

ADOPTÉE

13 - CORRESPONDANCE

27-06-23

13.1 - Desserte ambulancière

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité,

DE PARTAGER la vidéo sur le déploiement dynamique sur la page Facebook et le site internet de la Municipalité et de noter les réactions et commentaires des citoyens afin de mieux se positionner

<https://youtu.be/tmlXh1mULE>

ADOPTÉE

13.2 - Invitation AGA de la SADC à l'Éco-Parc 20 juin à 17h

Invitation à l'AGA de L'Éco-Parc le 20 juin à 17h00 (début de l'assemblée à 17h30). Réservation pour le 14 juin au info@sadcbe.qc.ca

13.3 - Lettre de remerciement des Fermières

13.4 - Lettre de remerciement FADOQ

13.5 - Invitation à l'AGA du CJE

28-06-23

13.6 - Invitation AGA Nouvel-Essor 21 juin à 13h30

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité,

DE DÉLÉGUER Mme Anne-Marie Beaudry pour nous représenter à l'Assemblée générale annuelle de Nouvel-Essor et de défrayer ses frais de déplacement sur production de pièces justificatives.

ADOPTÉE

13.7 - Invitation AGA Tourisme Chaudière-Appalaches 6 juin 13h30 au Woodooliparc

13.8 - CISSS projet famille d'accueil

Le projet **Impliquer la communauté dans les milieux de vie pour soutenir la participation sociale des personnes hébergées** est présenté à l'assemblée.

29-06-23

13.9 - Demande de prêt de salle et cuisinette

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER la Communauté Chrétienne de Saint-Magloire à utiliser, sans frais, la grande salle municipale ainsi que la cuisinette pour l'organisation d'un souper spaghetti, aux conditions mentionnées dans leur lettre de demande, en leur mentionnant toutefois qu'étant donné la tenue d'une soirée la veille, nous ne pouvons garantir la propreté des lieux s'ils veulent tenir l'événement le 3 septembre 2023.

ADOPTÉE

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

30-06-23

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité,
QUE la séance soit levée à 19h39.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Directrice générale